

ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000 dans le cadre d'un projet d'extension de la Zone d'Activités de Criquetot-sur- Longueville (76)

Conformément au Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes
d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000



Commune de Criquetot-sur-Longueville (76)

FEVRIER 2024

MAITRE D'OUVRAGE



Communauté de Communes
Terroir de Caux
11 Route de Dieppe – BP 29
76 730 Bacqueville-en-Caux

Tél : 02 35 85 46 69

REALISATION DE L'ETUDE



ALISE Environnement
102 rue Bois Tison
76 160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

Tél : 02-35-61-30-19

Fax : 02-35-66-30-47

www.alise-environnement.fr

AUTEURS DU DOCUMENT

Personne	Fonction	Contribution	Organisme
Mathilde CHERON	Cheffe de projet	Inventaires habitats/flore/ faune terrestre	ALISE Environnement
Samuel VASSEUR	Chargé d'études	Inventaires avifaune	ALISE Environnement
Léa DUMOUCHEL	Chargée d'études	Inventaires habitats/flore/faune terrestre	ALISE Environnement
Cécile PRINCE	Chargée d'études	Inventaires chiroptères	ALISE Environnement
Nicolas NOËL	Responsable de pôle	Relecture	ALISE Environnement

SOMMAIRE

1-	Introduction de l'étude d'incidence Natura 2000	6
2-	Localisation du site concerné par l'étude	7
3-	Méthodologie utilisée	9
3.1-	RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE	9
3.2-	PROSPECTIONS DE TERRAIN	9
4-	Présentation de la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000	10
4.1-	RAPPELS GENERAUX : LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX	10
4.2-	CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES	10
4.2.1-	Evaluation préliminaire	11
4.2.2-	Compléments au dossier lorsqu'un site est susceptible d'être affecté	11
4.2.3-	Mesures d'atténuation et de suppression des incidences	11
4.2.4-	Cas des projets d'intérêt public majeur	11
4.2.5-	Incidences sur des sites abritant des habitats et espèces prioritaires	12
5-	Localisation des sites Natura 2000 concernés par l'étude d'incidences	13
6-	Présentation de la Z.S.C. « Bassin de l'arques » (FR 2300132)	15
6.1-	DONNEES DE L'INPN	15
6.2-	LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « BASSIN DE L'ARQUES »	18
7-	Présentation de la Z.S.C. « Forêt d'eawy » (FR 2302002)	19
7.1-	DONNEES DE L'INPN	19
7.2-	LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « FORET D'EAWY »	22
8-	Présentation de la Z.S.C. « Pays de bray – Cuestas nord et sud » (FR 2300133)	23
8.1-	DONNEES DE L'INPN	23
8.2-	LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « PAYS DE BRAY – CUESTAS NORD ET SUD »	26
9-	Présentation de la Z.S.C. « Littoral cauchois » (FR 2300139)	27
9.1-	DONNEES DE L'INPN	27
9.2-	LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « LITTORAL CAUCHOIS »	33
10-	Présentation de la Z.P.S. « Littoral SEINO-MARIN » (FR 2310045)	34
10.1-	DONNEES DE L'INPN	34
10.2-	LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZPS « LITTORAL SEINO-MARIN »	39
11-	Évaluation du site d'étude pour les habitats d'intérêt communautaire	40
12-	Évaluation du site d'étude pour les espèces d'intérêt communautaire	40
13-	Bilan des prospections et évaluations des potentialités d'accueil	43
14-	Analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet	44
14.1-	GENERALITES	44
14.1.1-	Incidences directes	44
14.1.2-	Incidences indirectes	44
14.1.3-	Incidences temporaires et permanentes	44
14.2-	INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	45
14.2.1-	Les habitats d'intérêt communautaire	45
14.2.2-	Les espèces d'intérêt communautaire	45
15-	Mesures d'évitement et de réduction des impacts	47
15.1-	GENERALITES	47
15.2-	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS	48
15.3-	IMPACTS RESIDUELS APRES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	48
15.4-	MESURES DE COMPENSATION DES IMPACTS RESIDUELS DU PROJET	49
15.5-	MESURES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT	49
15.6-	SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET	49
15.7-	CONCLUSION DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000	50
15.8-	ANALYSE DES METHODES UTILISEES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET	50

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par l'étude d'incidence	13
Tableau 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Bassin de l'Arques » (source : www.inpn.mnhn.fr)	16
Tableau 3 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Bassin de l'Arques »	17
Tableau 4 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Forêt d'Eawy » (source : www.inpn.mnhn.fr)	20
Tableau 5 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Forêt d'Eawy »	21
Tableau 6 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » (source : www.inpn.mnhn.fr)	24
Tableau 7 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud »	25
Tableau 8 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Littoral Cauchois » (source : www.inpn.mnhn.fr)	29
Tableau 9 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Littoral cauchois »	31
Tableau 10 : Liste des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ayant justifiés la désignation de la ZPS (source : www.inpn.mnhn.fr)	37
Tableau 11 : Evaluation des potentialités d'accueil du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive Habitats.....	40
Tableau 12 : Evaluation des potentialités d'accueil du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive Oiseaux	42
Tableau 13 : Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats ou à l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes ou potentiellement présentes sur le site du projet.....	45
Tableau 14 : Synthèse des impacts résiduels avec mesures d'évitement et de réduction.....	48
Tableau 15 : Synthèse des incidences du projet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale	7
Figure 2 : Localisation du site d'étude sur fond IGN	8
Figure 3 : Représentation du réseau Natura 2000 dans le secteur d'étude	14
Figure 4 : Localisation de la Z.S.C. « Bassin de l'Arques »	18
Figure 5 : Localisation de la Z.S.C. « Forêt d'Eawy ».....	22
Figure 6 : Localisation de la Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud ».....	26
Figure 7 : Localisation de la Z.S.C. « Littoral Cauchois ».....	33
Figure 8 : Localisation de la Z.P.S. « Littoral Seino-Marin »	39
Figure 9 : UICN France (2011) Adaptation du schéma du Business and Biodiversity Offset Programme.....	47

1- INTRODUCTION DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Dans le cadre du projet d'extension de la ZAC à Criquetot-sur-Longueville (Seine-Maritime, 76), le bureau d'études ALISE environnement a réalisé une étude d'incidences Natura 2000.

Des sites Natura 2000 sont en effet présents autour du site du projet. Les 5 plus proches (dans un rayon de 20 km) sont étudiés dans le cadre de cette analyse d'incidence :

- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C) « Bassin de l'Arques » (FR2300132) à 7,8 km à l'Est du site d'étude ;
- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C) « Forêt d'Eawy » (FR2302002) à 9,7 km à l'Est du site d'étude ;
- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C) « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » (FR2300133) à 11 km à l'Est du site d'étude ;
- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C) « Littoral Cauchois » (FR2300139) à 13 km au Nord du site d'étude ;
- la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S) « Littoral Seine-Maritime » (FR2310045) à 16,7 km au Nord du site d'étude.

Conformément au décret n°2010-365 du 09/04/2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet d'aménagement étant soumis à un régime d'autorisation et d'approbation administrative, il doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation.

En effet, ce décret relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 précise au point II que « Sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000. »

La section 1 indique les dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 et notamment son point 3 qui **précise que l'évaluation d'incidences doit être réalisé pour « Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 ».**

Dans le cadre du projet, il est important ici de prendre en compte les sites Natura 2000 en réalisant une évaluation des incidences relative aux espèces et habitats des sites Natura 2000 concernés conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle DNP/SDEN N°2004/1 du 5 octobre 2004, relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, ouvrages et aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.

2- LOCALISATION DU SITE CONCERNÉ PAR L'ÉTUDE

Le site d'étude se localise dans le département de la Seine-Maritime (76), en Normandie, sur la commune de Criqueotot-sur-Longueville (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et Figure 2).

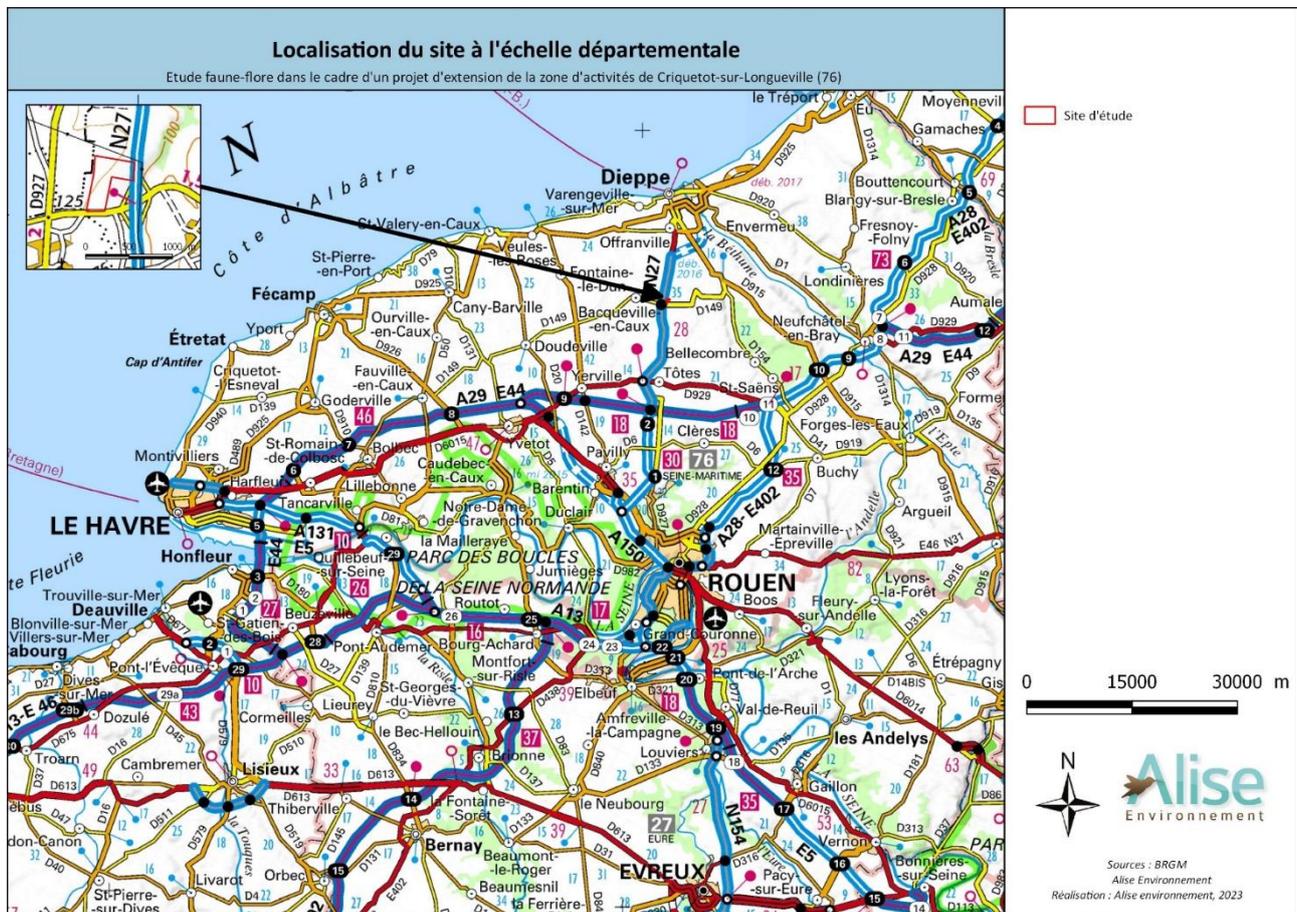


Figure 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale

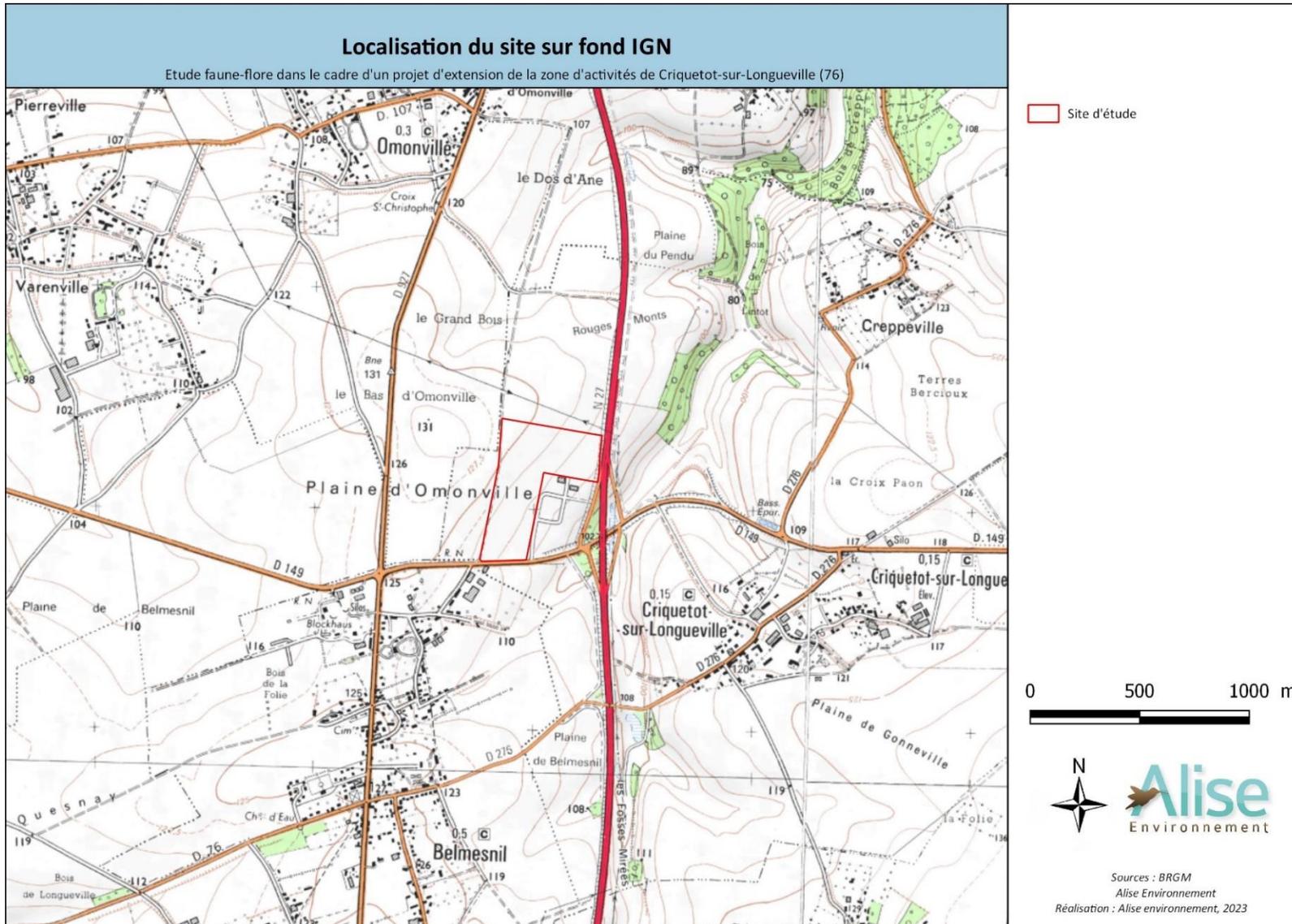


Figure 2 : Localisation du site d'étude sur fond IGN

3- MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

3.1- RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Une recherche bibliographique a été effectuée en amont du travail de terrain afin de mettre en évidence les différentes informations sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire concernés par cette étude. Les éléments ainsi recueillis permettront en partie d'évaluer les potentialités d'accueil du site pour ces espèces.

La recherche bibliographique s'est appuyée sur plusieurs références :

- **L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N.)** du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- **La DREAL Normandie** ;
- **Le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Bassin de l'Arques », FR 2300132 (2008)** ;
- **Le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Forêt d'Eawy », FR 2302002 (2005)** ;
- **Le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud », FR 2300133 (2019)** ;
- **Le Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Littoral Cauchois », FR 2300139 (2012)** ;
- **Les Cahiers d'Habitats Natura 2000**, Tome 1 à 5, Habitats ;
- **Les Cahiers d'Habitats Natura 2000**, Tome 6, Espèces végétales ;
- **Les Cahiers d'Habitats Natura 2000**, Tome 7, Espèces animales.

3.2- PROSPECTIONS DE TERRAIN

Plusieurs prospections ont été effectuées par **ALISE sur le site en 2022 et 2023**. Cette analyse de terrain avait vocation à fournir un diagnostic écologique, basé sur des prospections de terrain, et à évaluer la sensibilité du site et son intérêt patrimonial.

4- PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

4.1- RAPPELS GÉNÉRAUX : LES DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui s'étend à travers toute l'Europe, et qui vise la préservation de la diversité biologique autrement dit la préservation des milieux sensibles, des plantes et des animaux les plus menacés. Il est basé sur deux directives européennes :

- la **directive « HABITATS » n°92/43/CEE du 21 mai 1992** concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages; cette directive "Habitats" est aussi dénommée "Natura 2000" ;
- la **directive « OISEAUX » n°79/409/CEE du 2 avril 1979** concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive "Oiseaux", ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière. Une version codifiée (intégrant les mises à jour successives) de la directive a été adoptée en décembre 2009 (Directive 2009/147/CE).

Le réseau Natura 2000 comprend ainsi deux types de zones, désignées sous l'appellation commune de « sites Natura 2000 » :

- des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** classées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive "Oiseaux", ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière ;
- des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive Habitats.

Ce réseau contribue à l'objectif général d'un développement durable. Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles à l'échelon local ou régional.

La France a choisi d'élaborer pour chaque site Natura 2000 un document d'objectifs (article L. 414-2 du code de l'environnement). Pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, un comité de pilotage Natura 2000 est créé par l'autorité administrative. Ce comité réunit l'ensemble des acteurs concernés et est présidé par un représentant des collectivités territoriales ou à défaut par le préfet de département. Il comprend notamment les représentants des élus, des administrations, des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural, des collectivités, des associations et des scientifiques.

4.2-CONTENU DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

L'article R. 414-23 du code de l'environnement décrit le contenu de l'évaluation. Celui-ci est variable en fonction de l'existence ou de l'absence d'incidence de l'activité proposée sur un site Natura 2000. L'objet de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de déterminer si l'activité envisagée portera atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site. La détermination d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site ne peut être envisagée qu'au cas par cas, au regard du projet d'activité.

4.2.1- EVALUATION PRÉLIMINAIRE

Le dossier doit, *a minima*, être composé d'une présentation simplifiée de l'activité, d'une carte situant le projet d'activité par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches et d'un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet d'activité est ou non susceptible de causer à un ou plusieurs sites Natura 2000. Cet exposé argumenté intègre nécessairement une description des contraintes déjà présentes (autres activités humaines, enjeux écologiques, etc...) sur la zone où devrait se dérouler l'activité.

Pour une activité se situant à l'extérieur d'un site Natura 2000, si, par exemple, en raison de la distance importante avec le site Natura 2000 le plus proche, l'absence d'impact est évidente, l'évaluation est achevée.

Dans l'hypothèse où le projet d'activité se situe à l'intérieur d'un site et qu'il comporte des travaux, ouvrages ou aménagements, un plan de situation détaillé est ajouté au dossier préliminaire. Si, à ce stade, l'évaluation des incidences conclut à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et sous réserve de l'accord de l'autorité dont relève la décision, il ne peut être fait obstacle à l'activité au titre de Natura 2000.

4.2.2- COMPLÉMENTS AU DOSSIER LORSQU'UN SITE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ

S'il apparaît, en constituant le dossier préliminaire, que les objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites sont susceptibles d'être affectés, le dossier est ainsi complété par le demandeur :

- ⇒ l'exposé argumenté cité au 1) ci-dessus identifie le ou les sites Natura 2000 pouvant être affectés en fonction de la nature et de l'importance de l'activité, de la localisation de l'activité à l'intérieur d'un site ou à sa proximité, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques des habitats et espèces des sites concernés, etc...
- ⇒ une analyse des différents effets de l'activité sur le ou les sites : permanents et temporaires, directs et indirects, cumulés avec ceux d'autres activités portées par le demandeur.

Si, à ce deuxième stade, l'analyse démontre l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites concernés, l'évaluation est terminée.

4.2.3- MESURES D'ATTÉNUATION ET DE SUPPRESSION DES INCIDENCES

Lorsque les étapes décrites aux 1) et 2) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer lesdits effets. Ces propositions de mesures engagent le porteur du projet d'activité pour son éventuelle réalisation.

A ce troisième stade, si les mesures envisagées permettent de conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation des incidences est achevée. Dans la négative, l'autorité décisionnaire a l'obligation de s'opposer à sa réalisation. Toutefois, pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'activité peut être réalisée sous certaines conditions détaillées ci-après.

4.2.4- CAS DES PROJETS D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR

Lorsqu'une activité n'a pu être autorisée du fait de mesures propres à réduire ou supprimer les incidences d'un projet d'activité, le VII de l'article L. 414-4 prévoit que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'activité peut néanmoins être autorisée en prenant des mesures compensatoires validées par l'autorité décisionnaire.

Dans ce cas, le dossier d'évaluation des incidences est complété par :

- ⇒ la description détaillée des solutions alternatives envisageables et des raisons pour lesquelles celles-ci ne peuvent être mises en œuvre (bilan avantages-inconvénients) ;
- ⇒ la justification de l'intérêt public majeur ;
- ⇒ la description précise des mesures compensant les incidences négatives de l'activité, l'estimation de leur coût et les modalités de leur financement.

La caractérisation de l'intérêt public majeur intervient au cas par cas sur décision de l'administration. Les mesures compensatoires sont prises en charge par le porteur du projet d'activité. Le VII de l'article L. 414-4 précise les modalités de leur conception et de leur mise en œuvre. Il convient de s'assurer des conditions de leur mise en œuvre sur le long terme (gestion, objectifs, résultats).

Lorsqu'une mesure compensatoire entre elle-même dans le champ d'application de l'évaluation des incidences Natura 2000, cette autre évaluation doit être intégrée à l'évaluation initiale.

Par exemple, un projet d'intérêt public majeur nécessite une mesure compensatoire qui relève d'une autorisation « loi sur l'eau » et donc d'une évaluation des incidences Natura 2000 : cette dernière évaluation doit être anticipée par l'évaluation qui organise les mesures compensatoires. Le fait de produire l'évaluation « anticipée » pour permettre de valider les mesures compensatoires n'exonère pas le demandeur de suivre la procédure administrative prévue. De plus, les mesures compensatoires sont à l'entière charge du porteur de projet. Cependant, un document d'urbanisme devant être obligatoirement modifié pour la réalisation d'un projet d'intérêt public majeur prend acte du projet mais n'a pas à supporter de charges liées à des mesures compensatoires. La Commission européenne est informée des mesures compensatoires prises.

4.2.5- INCIDENCES SUR DES SITES ABRITANT DES HABITATS ET ESPÈCES PRIORITAIRES

Si un projet d'activité entrant dans les prévisions du point 4) ci-dessus est susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 désignés pour un ou autoriser l'activité.

Il est précisé que, selon la doctrine de la Commission européenne, l'atteinte présumée de l'activité sur le site concerne spécialement les habitats et espèces prioritaires du ou des sites. Si une atteinte concerne un habitat ou espèce non prioritaire au sein d'un site abritant également des habitats et espèces prioritaires, c'est la procédure du point 4) ci-dessus qui s'applique. Si l'intérêt public majeur est lié à la santé publique, à la sécurité publique ou à des avantages importants procurés à l'environnement, l'administration peut donner son accord au projet d'activité.

Si l'intérêt public majeur ne concerne pas la santé, la sécurité publique ou des avantages importants procurés à l'environnement, l'administration ne peut pas donner son accord avant d'avoir saisi la Commission européenne et reçu son avis sur le projet d'activité. Dans les deux cas, en cas d'autorisation de l'activité, les prescriptions mentionnées au point 4) ci-dessus s'appliquent (mesures compensatoires).

5- LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNÉS PAR L'ÉTUDE D'INCIDENCES

Cinq sites Natura 2000 ont été localisés dans un rayon de 20 km autour du site d'étude. Il s'agit des sites suivants :

Tableau 1 : Sites Natura 2000 concernés par l'étude d'incidence

Intitulé	Superficie totale du site	Distance par rapport au site du projet
Z.S.C (site FR 2300132) Bassin de l'Arques	338 ha	7,8 km au Nord
Z.S.C (site FR 2302002) Forêt d'Eawy	693 ha	9,7 km à l'Est
Z.S.C (site FR 2300133) Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	1 195 ha	11 km à l'Est
Z.S.C (site FR 2300139) Littoral Cauchois	6 303 ha	13 km au Nord
Z.P.S (site FR 2310045) Littoral Seino-Marin	180 050 ha	16,7 km au Nord

Ainsi, les habitats et/ou espèces ayant justifiés la désignation de ces sites sont présentés aux paragraphes suivants.

L'évaluation des incidences porte uniquement sur les éléments écologiques ayant justifiés la désignation des sites Natura 2000 concernés par l'étude. Ainsi, elle ne concerne pas les habitats naturels ou espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire même s'ils sont protégés nationalement ou régionalement.

Enfin, les éléments d'intérêt européen pris en compte dans l'analyse des incidences doivent être « sensibles » au projet. Une espèce ou un habitat est dit sensible lorsque sa présence est fortement probable et régulière sur l'aire d'étude et que le développement du projet a une incidence potentielle sur l'état de conservation de l'espèce ou de l'habitat d'espèce ou de l'habitat concerné.

La Figure 3 localise les sites Natura 2000 vis à vis du site d'étude.

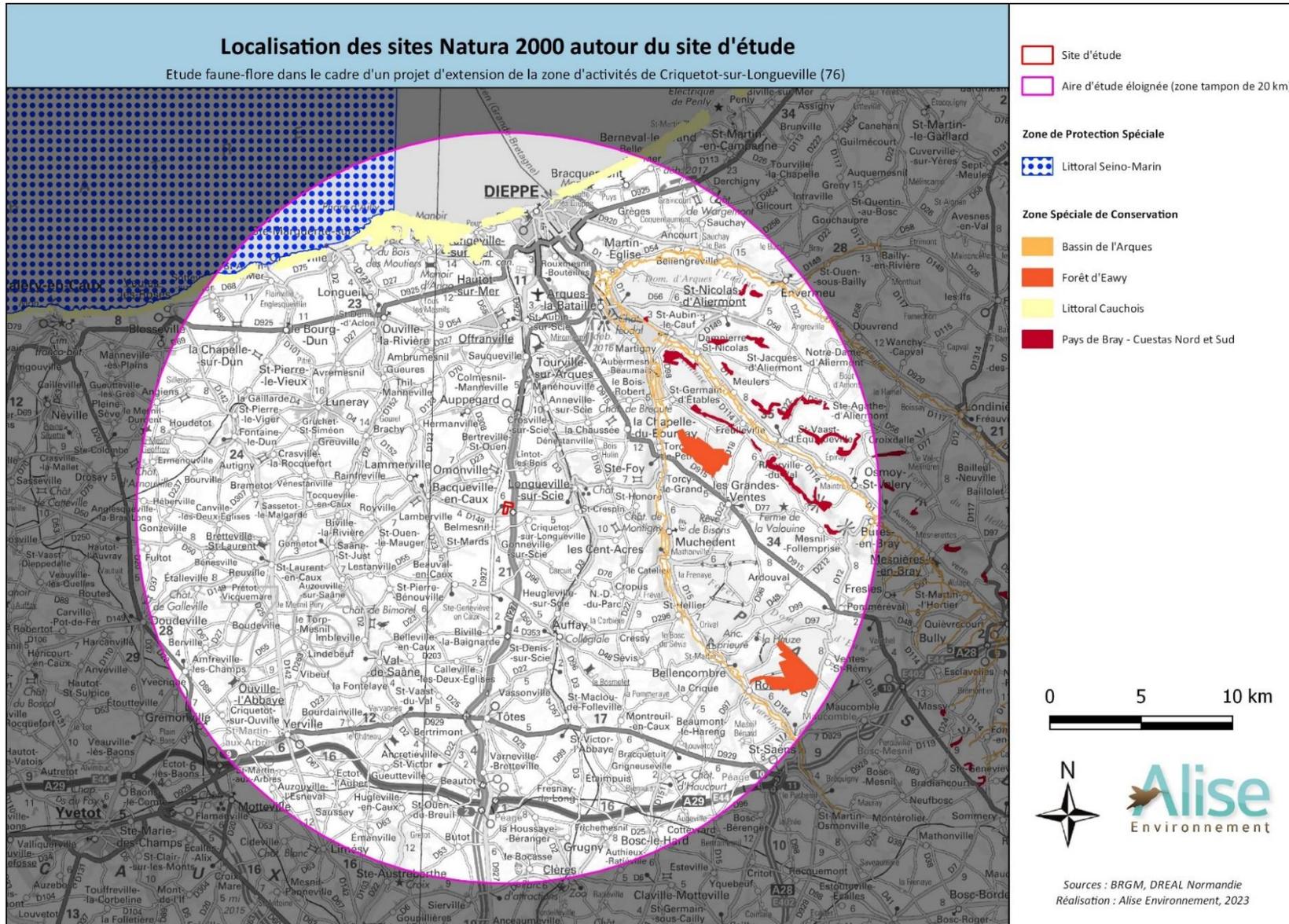


Figure 3 : Représentation du réseau Natura 2000 dans le secteur d'étude

6- PRÉSENTATION DE LA Z.S.C. « BASSIN DE L'ARQUES » (FR 2300132)

6.1-DONNÉES DE L'INPN

La Z.S.C. « Bassin de l'Arques » représente une superficie de 338 hectares.

Les unités paysagères présentes sur le site sont les suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, eaux courantes) : 90 % ;
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 10 %.

Autres caractéristiques du site :

- Caractéristiques géomorphologiques :

Le site est constitué des lits mineurs et les berges de trois cours d'eau et de leurs affluents permanents.

Ces cours d'eau, et en particulier la Béthune, possèdent des caractéristiques physico-chimiques originales par rapport aux autres rivières de la région du fait qu'ils traversent la boutonnière du Pays de Bray constituée de terrains beaucoup plus anciens (argile et calcaire du jurassique pour la Béthune, craie du crétacé inférieur pour les deux autres cours d'eau).

Qualité et importance :

Ensemble de rivières côtières au fort potentiel piscicole avec cinq espèces de l'annexe II ; fréquenté par les grands salmonidés migrateurs.

Le site est linéaire, il comporte les lits mineurs, les rives et le chevelu permanent.

Vulnérabilité :

Comme tous les milieux aquatiques, le bassin de l'Arques est très dépendant pour sa qualité des eaux des activités agricoles ou industrielles se développant dans son bassin versant ainsi que du développement de l'urbanisme. Des menaces, notamment d'origine agricoles, sont clairement identifiées.

Des problèmes de gestion du lit mineur sont également identifiés.

Un Document d'Objectifs (DOCOB) a été rédigé en 2008 sur ce site¹.

a/ Habitats d'intérêt communautaire

La surface totale couverte par les habitats d'intérêt communautaire est d'environ **196 hectares, soit 58 % de la superficie totale du site. Trois habitats d'intérêt communautaire** sont présents sur la Z.S.C. « Bassin de l'Arques ». Sur ces 3 habitats, **un est donné comme prioritaire par la directive 92/43CE**. Les habitats d'intérêt communautaire sont présentés dans le tableau suivant (cf. Tableau 2).

¹ SOFIANOS A., 2008. Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques », Site FR 2300132. Fédération de Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 263p.

Tableau 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Bassin de l'Arques » (source : www.inpn.mnhn.fr)

TYPES D'HABITATS INSCRITS A L'ANNEXE I					EVALUATION DU SITE			
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS	FORME PRIORITAIRE	% COUVERT	SUPERFICIE (ha)	QUALITE	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		50 %	169	P	B	C	C	B
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		7,12 %	24,05	G	C	C	B	B
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	1 %	3,38	P	C	C	C	C

Légende

- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15$ % ; B = $15 \geq p > 2$ % ; C = $2 \geq p > 0$ %.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

b/ Espèces d'intérêt communautaire

La désignation du site est également justifiée par la présence de **6 espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats**. Le tableau suivant liste ces espèces.

Tableau 3 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Bassin de l'Arques »

			POPULATION				EVALUATION			
GROUPE	CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
F	5315	<i>Cottus perifretum</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	B	C	B
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Résidence	Individus	Présente	G	D			
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	C	C	B
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	B	C	B
F	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	B	C	C
F	1106	<i>Salmo salar</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	C	C	C

Légende

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de **répartition** ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

6.2-LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « BASSIN DE L'ARQUES »

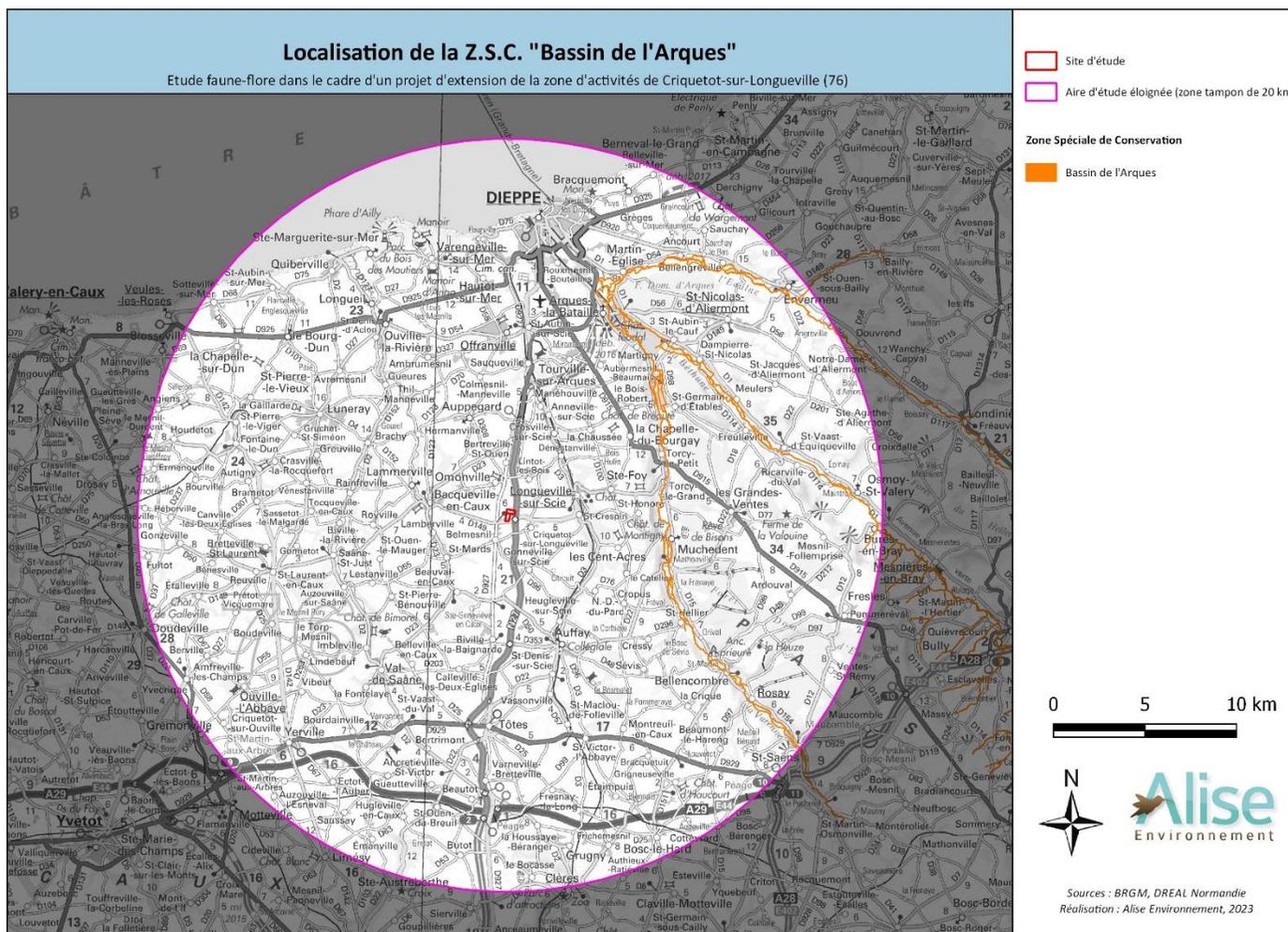


Figure 4 : Localisation de la Z.S.C. « Bassin de l'Arques »

La Z.S.C. « Bassin de l'Arques » est située à 7,8 km au Nord du site d'étude.

7- PRÉSENTATION DE LA Z.S.C. « FORET D'EAWY » (FR 2302002)

7.1-DONNÉES DE L'INPN

La Z.S.C. « Bassin de l'Arques » représente une superficie de 693 hectares.

L'unité paysagère présente sur le site est : Forêts caducifoliées (100 %).

Autres caractéristiques du site :

- Caractéristiques géomorphologiques :

Plateau crayeux normand.

Qualité et importance :

Très bonne typicité des milieux forestiers.

Vulnérabilité :

Site peu vulnérable, géré par l'ONF.

Un Document d'Objectifs (DOCOB) a été rédigé en 2005 sur ce site².

a/ Habitats d'intérêt communautaire

La surface totale couverte par les habitats d'intérêt communautaire est d'environ **692 hectares, soit 99,9 % de la superficie totale du site. Deux habitats d'intérêt communautaire** sont présents sur la Z.S.C. « Forêt d'Eawy » et sont présentés dans le tableau suivant (cf. Tableau 4).

² ONF, 2005. Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Forêt d'Eawy », Site FR 2302002. Office National des Forêts, Agence Régionale Haute-Normandie, 62p.

Tableau 4 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Forêt d'Eawy » (source : www.inpn.mnhn.fr)

TYPES D'HABITATS INSCRITS A L'ANNEXE I					EVALUATION DU SITE			
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS	FORME PRIORITAIRE	% COUVERT	SUPERFICIE (ha)	QUALITE	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)		43,5 %	301,7	P	A	C	B	B
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		56,4 %	390,3	P	C	C	B	B

Légende

- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

b/ Espèces d'intérêt communautaire

La désignation du site est également justifiée par la présence d'une espèce faunistique inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats. Le tableau suivant liste cette espèce.

Tableau 5 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Forêt d'Eawy »

			POPULATION				EVALUATION			
GROUPE	CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	Globale
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	Individus	Présente	P	D			

Légende

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

7.2-LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « FORÊT D'EAWY »

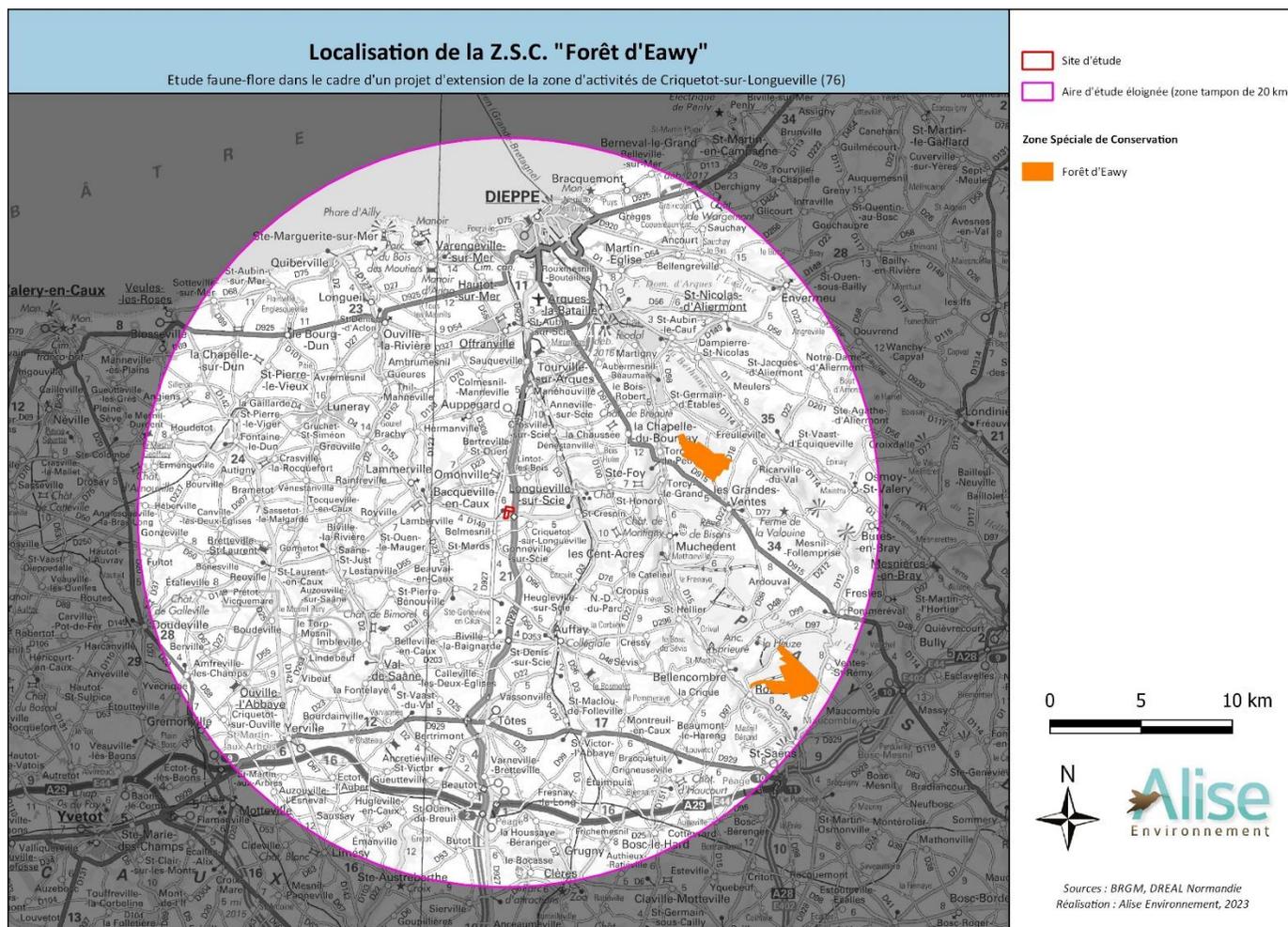


Figure 5 : Localisation de la Z.S.C. « Forêt d'Eawy »

La Z.S.C. « Forêt d'Eawy » est située à 9,7 km à l'Est du site d'étude.

8- PRÉSENTATION DE LA Z.S.C. « PAYS DE BRAY – CUESTAS NORD ET SUD » (FR 2300133)

8.1-DONNÉES DE L'INPN

La Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » représente une superficie de 1 195 hectares.

Les unités paysagères présentes sur le site sont les suivantes :

- Forêts caducifoliées : 55 % ;
- Pelouses sèches, Steppes : 31 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 9 % ;
- Autres terres arables : 2 % ;
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2 % ;
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 1 %.

Autres caractéristiques du site :

Ce site est situé en partie sur des cuestas constituant les revers d'une cuvette issue de l'érosion d'un anticlinal dans les couches de craies. Les autres parties du site sont situées sur les versants des vallées partant de cette cuvette.

Qualité et importance :

Les cuestas du Pays de Bray abritent un ensemble remarquable de pelouses sèches calcicoles, dont certaines présentent un très bon état de conservation. Certaines pelouses présentent un faciès particulier sur marne calcaire que l'on ne retrouve pas sur les autres grands secteurs de coteaux de la région. Ce site abrite également un très bel ensemble de forêts de ravin constituant la limite occidentale d'aire de répartition d'espèces continentales très rares en Haute-Normandie.

De plus, le Pays de Bray constitue un refuge important pour le Damier de la Succise. On retrouve des individus de cette espèce dans 14 secteurs répartis sur toute la longueur du site.

Motivation pour la liste des autres espèces importantes de la faune et de la flore :

- Pour la flore : espèces bénéficiant d'un statut de protection régional et/ou statut exceptionnel et/ou gravement menacé d'extinction, menacé d'extinction ou vulnérable, en Haute-Normandie.
- Pour la faune : protection au niveau national.

Vulnérabilité :

Les secteurs de pelouses calcicoles sont menacés principalement par l'abandon des parcelles qui entraîne leur embroussaillage. Sur les secteurs les moins pentus, les pelouses calcicoles peuvent être menacées par une intensification des pratiques agricoles : amendements, surpâturage, voire labour.

Les populations de Damier de la Succise y sont bien établies mais fortement menacées à court terme par l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Les habitats forestiers sont peu vulnérables en raison de la topographie.

Un Document d'Objectifs (DOCOB) a été rédigé en 2019 sur ce site³.

³ Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine, 2019. Document d'objectifs du site Natura 2000 « Pays de Bray, cuestas nord et sud ». Saint-Etienne-du-Rouvray, 4 tomes.

a/ Habitats d'intérêt communautaire

La surface totale couverte par les habitats d'intérêt communautaire est d'environ **777 hectares, soit 65 % de la superficie totale du site. Quatre habitats d'intérêt communautaire** sont présents sur la Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud ». Sur ces 4 habitats, **un est donné comme prioritaire par la directive 92/43CE**. Les habitats d'intérêt communautaire sont présentés dans le tableau suivant (cf. Tableau 12).

Tableau 6 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » (source : www.inpn.mnhn.fr)

TYPES D'HABITATS INSCRITS A L'ANNEXE I					EVALUATION DU SITE			
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS	FORME PRIORITAIRE	% COUVERT	SUPERFICIE (ha)	QUALITE	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		0,28 %	2,8	G	C	C	C	C
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)		31,47 %	310,8	G	A	C	B	B
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		46,8 %	461,4	G	A	C	B	B
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	0,2 %	2,1	G	C	C	B	C

Légende

- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

b/ Espèces d'intérêt communautaire

La désignation du site est également justifiée par la présence de **3 espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats**. Le tableau suivant liste ces espèces.

Tableau 7 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud »

			POPULATION				EVALUATION			
GROUPE	CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence	Individus	Présente	G	C	B	C	B
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résidence	Individus	Présente	G	C	A	C	A
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	Individus	Présente	G	C	B	C	B

Légende

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de **répartition** ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

8.2-LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « PAYS DE BRAY – CUESTAS NORD ET SUD »

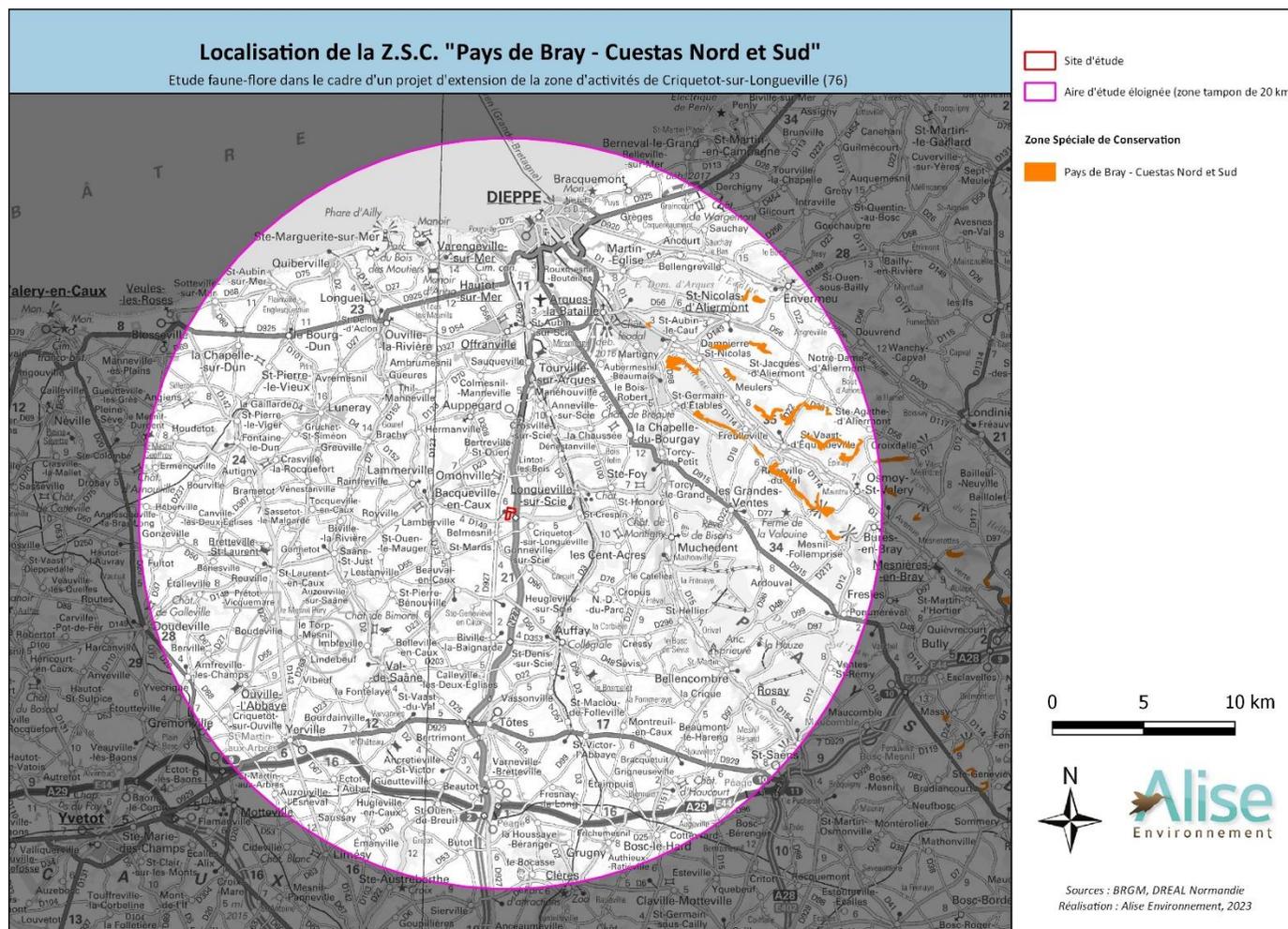


Figure 6 : Localisation de la Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud »

La Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » est située à 11 km à l'Est du site d'étude.

9- PRÉSENTATION DE LA Z.S.C. « LITTORAL CAUCHOIS » (FR 2300139)

9.1-DONNÉES DE L'INPN

D'une superficie de 6 303 ha, le site Natura 2000 du « Littoral Cauchois » est constitué d'une zone terrestre et d'une zone marine.

Les unités paysagères présentes sur le site sont les suivantes :

- Mer, Bras de mer : 57 % ;
- Galets, Falaises maritimes, Ilots : 14 % ;
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 9 % ;
- Forêts caducifoliées : 9 % ;
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 9 % ;
- Autres terres arables : 2 %.

Autres caractéristiques du site :

- Zone terrestre

Les falaises crayeuses du pays de Caux, qui peuvent atteindre plus de 100 m d'altitude, constituent un milieu très original en Europe, parcourant le littoral sur plus de 100 km. Ces falaises se prolongent dans la zone de balancement des marées par un platier rocheux recouvert ou non de galets. Au niveau des falaises, se rencontrent les pelouses aérohalines, formation très originale en Europe.

Les valleuses, vallées sèches débouchant sur la mer, sont souvent occupées par des forêts de ravin.

- Zone marine au large du littoral cauchois

La zone marine permet de couvrir un panel bathymétrique allant jusqu'à 10 m de profondeur, afin de prendre en compte l'ensemble des platiers rocheux immergés ou non à marée basse. Ces derniers constituent en effet une part importante des fonds marins du site. On y trouve également des zones de cailloutis et de placages sableux jouxtant le platier rocheux.

L'intensité de l'hydrodynamisme est plutôt décroissante d'Ouest en Est.

Qualité et importance :

- Zone terrestre

Les falaises crayeuses du littoral cauchois forment un site remarquable en Europe.

De beaux secteurs de tourbières, de landes et de forêts de ravins en arrière des falaises sont présents notamment au niveau du Cap d'Ailly.

- Zone marine au large du littoral cauchois

La zone de balancement des marées est constituée d'un platier rocheux (habitat Récifs - 1170) où se développent des algues. La richesse de ce taxon est réelle puisqu'on trouve des espèces de chaque grande famille de végétaux marins : algues vertes, brunes et rouges.

Le site du littoral cauchois a été déterminé de façon à prendre en compte les champs de laminaires de la zone infralittorale. Ces forêts marines (*Laminaria digitata* et *Laminaria saccharina* en majorité) constituent un milieu particulièrement riche car elles hébergent une flore et une faune variées : espèces benthiques, comme démersales et pélagiques. Cette variété est d'autant plus forte que la zone sélectionnée se caractérise par une variété de conditions abiotiques (profondeur, conditions hydrodynamiques).

L'habitat "Récifs" présent sur le site "Littoral cauchois" est d'autant plus exceptionnel qu'il est constitué du substrat calcaire. Cette zone est la seule en France à présenter cette particularité. Il est à noter qu'il s'agit de plus d'un habitat ciblé par la convention OSPAR "Communautés des calcaires du littoral".

On note également la présence de certaines espèces de mammifères marins d'intérêt communautaire, comme le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus* - 1349), le Marsouin commun (*Phocoena phocoena* - 1351), le Phoque gris (*Halichoerus grypus* - 1364) et le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina* - 1365). Leur comportement est souvent côtier, et la faible largeur en mer du site n'exclut pas forcément leur présence. Toutefois, leurs observations sont très ponctuelles, et les données sont essentiellement des données d'échouage.

Vulnérabilité :

La zone de falaises au sens strict est peu vulnérable du fait des difficultés d'accès.

Les zones comprises au débouché des valleuses peuvent être sujettes à des dépôts d'ordures sauvages.

Les éboulements de falaises naturels et relativement fréquents peuvent affecter à la fois le front de falaise qui s'éboule (pelouses aéro-halines) et les zones inférieures (zone de balancement des marées, zone infralittorale de récifs) qui se trouvent enfouies sous des matériaux de taille très variable, allant des gros blocs de craie aux graviers.

Un Document d'Objectifs (DOCOB) a été rédigé en 2012 sur ce site⁴.

a/ Habitats d'intérêt communautaire

La surface totale couverte par les habitats d'intérêt communautaire est d'environ **1 470 hectares, soit 23 % de la superficie totale du site**. **Dix-huit habitats d'intérêt communautaire** sont présents sur la Z.S.C. « Littoral Cauchois ». Sur ces 18 habitats, **quatre sont donnés comme prioritaires par la directive 92/43CE**. Les habitats d'intérêt communautaire sont présentés dans le tableau suivant (cf. Tableau 8).

⁴ RENAULT E., 2012. Document d'Objectifs Natura 2000 – Littoral cauchois. Tome 1 : document de synthèse. Conservatoire du littoral, DREAL Haute-Normandie, 343 p.

Tableau 8 : Liste des habitats d'intérêt communautaire présents sur la Z.S.C. « Littoral Cauchois » (source : www.inpn.mnhn.fr)

TYPES D'HABITATS INSCRITS A L'ANNEXE I					EVALUATION DU SITE			
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS	FORME PRIORITAIRE	% COUVERT	SUPERFICIE (ha)	QUALITE	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
1170 – Récifs		21,94 %	1 401	G	A	C	A	A
1220 - Végétation vivace des rivages de galets		0 %	0	M	A	C	B	B
1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		0,09 %	6	M	A	B	A	A
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)		0 %	0,03	M	D			
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>		0,01 %	0,82	G	C	C	B	C
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		0 %	0,04	G	D			
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	X	0,3 %	19	G	A	C	B	B
4030 - Landes sèches européennes		0,03 %	1,61	G	D			
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		0,01 %	0,62	G	B	C	A	A
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		0 %	0,25	G	D			
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		0 %	0,01	G	D			
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	X	0 %	0	G	A	C	A	A
7230 - Tourbières basses alcalines		0,12 %	7,35	G	C	C	C	C
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	0,15 %	9,35	G	B	C	A	A

TYPES D'HABITATS INSCRITS A L'ANNEXE I					EVALUATION DU SITE			
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS	FORME PRIORITAIRE	% COUVERT	SUPERFICIE (ha)	QUALITE	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>ilici-Fagenion</i>)		0,05 %	3,21	M	D			
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		0,01 %	0,76	G	D			
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	0,23 %	14,4	G	B	C	B	B
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>		0,09 %	5,9	G	B	C	B	B

Légende

- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

b/ Espèces d'intérêt communautaire

La désignation du site est également justifiée par la présence de **17 espèces faunistiques inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats**. Le tableau suivant liste ces espèces.

Tableau 9 : Liste des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats et présentes sur la Z.S.C. « Littoral cauchois »

			POPULATION				EVALUATION			
GROUPE	CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage	Individus	Présente	M	D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	Concentration	Individus	Présente	M	D			
M	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	Résidence	Individus	Très rare	P	D			
M	1351	<i>Phocoena phocoena</i>	Résidence	Individus	Rare	P	D			
M	1364	<i>Halichoerus grypus</i>	Résidence	Individus	Très rare	P	D			
M	1365	<i>Phoca vitulina</i>	Résidence	Individus	Très rare	P	D			
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	A	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Résidence	Individus	Rare	M	D			
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	A	C	B
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Résidence	Individus	Présente	DD	D			
F	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Résidence	Individus	Présente	DD	D			
F	1103	<i>Alosa fallax</i>	Résidence	Individus	Présente	DD	D			
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	Résidence	Individus	Présente	G	C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Résidence	Individus	Présente	M	C	B	A	A

			POPULATION				EVALUATION			
GROUPE	CODE	NOM	STATUT	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Hivernage	Individus	Présente	M	C	C	A	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Concentration	Individus	Présente	M	C	C	A	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Concentration	Individus	Présente	M	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Concentration	Individus	Présente	M	D			
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Concentration	Individus	Présente	M	D			

Légende

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de **répartition** ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

9.2-LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZSC « LITTORAL CAUCHOIS »

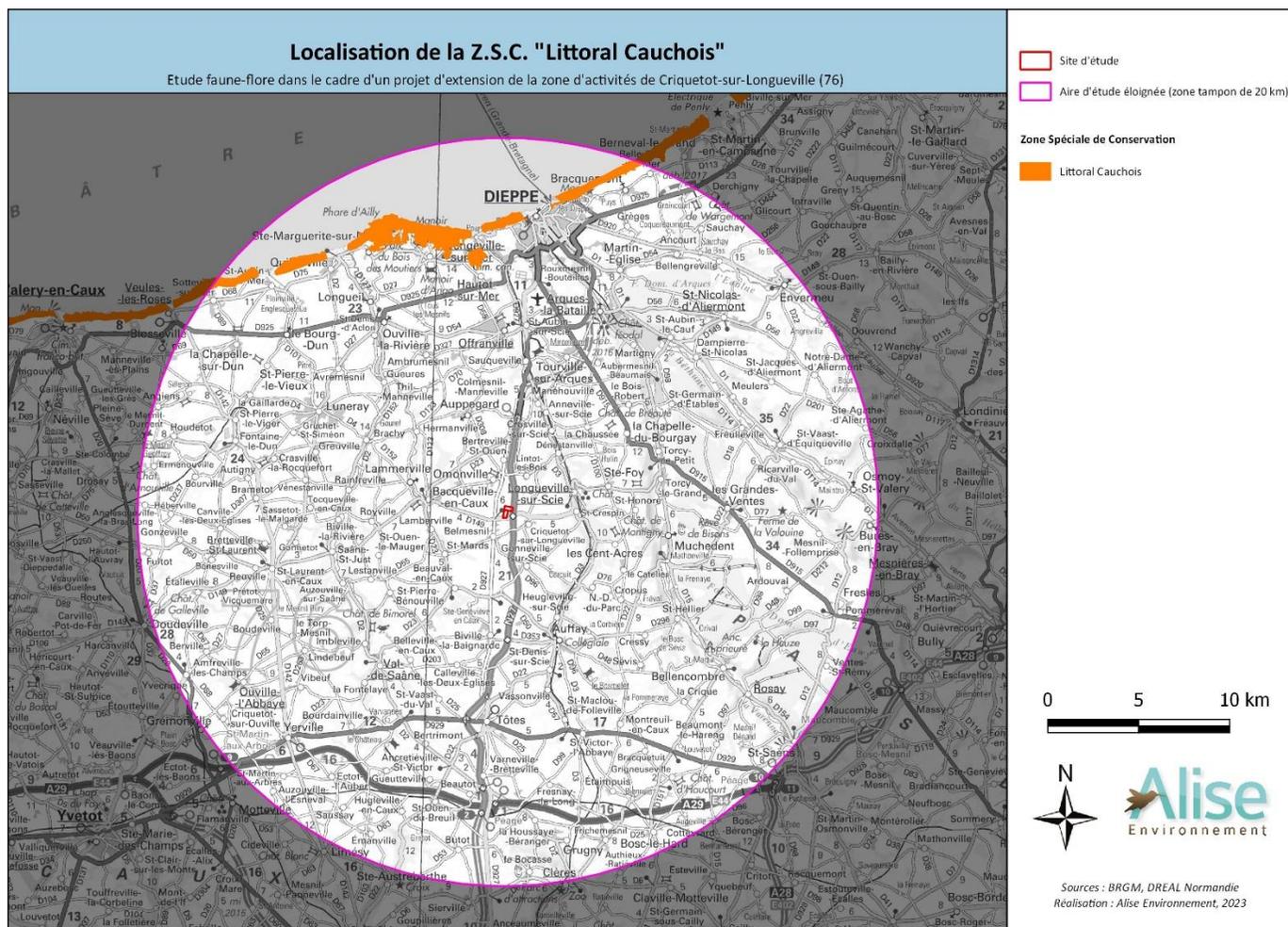


Figure 7 : Localisation de la Z.S.C. « Littoral Cauchois »

La Z.S.C. « Littoral cauchois » est située à 13 km au Nord du site d'étude.

10-PRÉSENTATION DE LA Z.P.S. « LITTORAL SEINO-MARIN » (FR 2310045)

10.1- DONNÉES DE L'INPN

La Z.P.S. « Littoral Seino-Marin » représente une superficie de 180 050 hectares.

Les unités paysagères présentes sur le site sont les suivantes :

- Mer, Bras de mer : 99 % ;
- Galets, Falaises maritimes, Ilots : 1 %.

Autres caractéristiques du site :

La superficie marine du site est d'à peu près 99 %, il existe une petite partie terrestre, correspondant essentiellement à des plages, falaises et hauts de falaise. Cette partie terrestre représente environ 600 hectares soit seulement 0,3 % de la surface du site. Elle se situe sur le front de falaise taillé par la mer dans le plateau crayeux du Pays de Caux (craie du Crétacé). La craie présente de nombreux lits de silex. Le site comprend ainsi 4 types de milieux : le front de falaise et les pelouses littorales aérohalines associées, les dépôts de galets situés en pied de falaises, la zone intertidale et la mer, atteignant la profondeur maximale de 33 m.

Le périmètre du site comprend également la zone portuaire d'Antifer.

Qualité et importance :

La Zone de Protection Spéciale Littoral Seino-Marin s'étend d'un seul tenant sur un peu plus de 70 km de linéaire côtier, depuis le port d'Antifer jusqu'au cap d'Ailly.

A l'ouest de Veulettes-sur-Mer, le site comprend la bordure du plateau sur environ 150 mètres, la falaise, la plage, l'estran et s'étend jusqu'à la limite des 12 milles nautiques.

Le secteur à l'Est de Veulettes-sur-Mer est quant à lui entièrement marin, couvrant l'espace depuis la limite des plus basses mers (zéro hydrographique des cartes marines) jusqu'à la limite des 12 milles nautiques.

L'intérêt écologique majeur du site "Littoral Seino-Marin", qui justifie sa désignation dans le réseau Natura 2000, est la présence d'oiseaux marins d'intérêt communautaire en grand nombre, migrateurs pour l'essentiel ou visés dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

- Espèces nicheuses :

Cette ZPS comprend les deux principales colonies d'oiseaux marins nicheurs de Haute-Normandie, accueillant 8 espèces d'intérêt communautaire : le Cap d'Antifer et le Cap Fagnet.

Ainsi, elle accueille une part importante de la population de Faucon pèlerin, de Fulmar boréal, de Grand Cormoran et de Goélands argenté et brun du littoral de Seine-Maritime. De plus, la ZPS abrite la quasi-totalité ou l'intégralité des effectifs de Cormoran huppé, de Mouette tridactyle et de Goéland marin nichant sur le littoral du Pays de Caux.

De fait, cette ZPS, en plus d'être représentative et exemplaire de l'ensemble du littoral seino-marin, représente ainsi un intérêt national voire européen pour les espèces nicheuses.

- Espèces en migration ou en hivernage :

En outre, cette ZPS accueille 35 espèces d'intérêt communautaire en hivernage ou en migration.

En hiver, elle représente un intérêt national voire européen pour 8 espèces (grèbes, plongeurs et alcidés), puisqu'une grande part des effectifs français y hivernent. De plus, la très grande majorité des effectifs hivernants au large du Pays de Caux se trouve chaque année dans ces secteurs d'où l'importance de cette ZPS.

De plus, le littoral du Pays de Caux est un site d'importance nationale pour la migration des oiseaux marins. Les effectifs recensés en migration sont relativement importants, et l'ensemble des oiseaux migrants au large du Pays de Caux passe par la ZPS, notamment au niveau d'Antifer.

- Point particulier sur le Cap Fagnet :

On peut noter que la Zone de Protection Spéciale "Littoral Seine-Maritime" comprend un secteur proche du Cap Fagnet particulièrement intéressant (portion du littoral cauchois comprise entre Fécamp et Saint Pierre en Port).

La désignation des falaises du Cap Fagnet repose essentiellement sur son intérêt fonctionnel en tant que zone de passage littorale pour de très nombreux individus d'espèces terrestres ou marines. Même si certaines des espèces présentes appartiennent à l'annexe I de la Directive- la Mouette mélanocéphale, les Plongeurs catmarin et arctique, les Sternes caugek et pierregarin- le rôle de ce secteur pour ces espèces reste assez faible à l'échelle européenne. Le secteur constitue également un site de reproduction important pour certaines espèces patrimoniales.

- Les oiseaux migrateurs :

Le secteur du Cap Fagnet est une zone de passage privilégiée pour les passereaux migrateurs. Ils survolent les terres sur une bande de 500 à 800m en bordure de falaise. En période favorable, de très grands nombres peuvent être observés (jusqu'à 380 000 individus en quelques jours). Ces effectifs font de la zone le point le plus important de France pour la migration des passereaux. Les espèces les plus fréquentes sont l'Alouette des champs, le Pinson des arbres et les Pipits. Au large des falaises, la ZPS constitue également un secteur de migration important pour les oiseaux marins, principalement les Sternes (caugek et pierregarin), les Fous de Bassan, les Bernaches cravants, les Mouettes (pygmées, tridactyles, mélanocéphales), anatidés et limicoles.

- Les oiseaux nicheurs :

Les falaises du Cap Fagnet accueillent plusieurs populations nicheuses intéressantes :

- les Mouettes tridactyles : avec plus de 400 couples, cette colonie regroupe près de la moitié de la population nicheuse de Haute-Normandie et constitue un des 10 sites qui accueillent 90 % de la population française. La mouette tridactyle figure sur la liste des espèces OSPAR.
- les Pétrels fulmar : avec 41 couples, le site accueille 1/20 de la population haut-normande.
- les faucons pèlerins : espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux, disparu depuis 1965 de Haute Normandie, le Faucon pèlerin a colonisé de nouveau le littoral normand à partir de 1992 pour atteindre plus de 10 couples en 2002 répartis sur l'ensemble du littoral. La ZPS accueille deux de ces couples.
- le Goéland argenté, espèce dont les populations sont abondantes sur les côtes françaises, et souvent favorisées par les activités humaines. La population de Goélands argentés se stabilise actuellement.

- Les oiseaux hivernants :

Au large de la côte, la mer constitue une zone d'hivernage pour un certain nombre d'oiseaux marins, notamment : les Plongeurs (essentiellement catmarins mais aussi arctiques), le Grèbe huppé, les Mouettes mélanocéphales, pygmées et tridactyles.

Le statut de zone d'hivernage pour le littoral cauchois est reconnu depuis peu et des études devraient être réalisées de façon plus approfondie, (études radar) pour affiner la connaissance dans ce domaine, notamment en zone hauturière.

Vulnérabilité :

Etant donné la configuration des falaises et de la côte, la vulnérabilité du site est faible concernant les aménagements et infrastructures.

Pour les nicheurs et les migrateurs, c'est sans doute le dérangement qui constitue la menace la plus forte. Il est toutefois limité grâce à la réserve de chasse du secteur proche du Cap Fagnet.

La présence depuis plusieurs décennies de la centrale nucléaire de Paluel, à proximité immédiate de l'extension ne semble pas constituer a priori un facteur de vulnérabilité supplémentaire par rapport aux espèces d'oiseaux concernées par le site Natura 2000.

Il est à noter qu'un projet de parc éolien offshore de 21 éoliennes pour une puissance de 105 MW est autorisé sur le site.

De même, un autre parc éolien offshore de 50 éoliennes pour une puissance de 300MW est en projet (non autorisé en date d'octobre 2009).

a/ Oiseaux d'intérêt communautaire

14 espèces d'oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes au site du site Natura 2000 « Littoral Seine-Marine ». Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant (cf. Tableau 10).

Tableau 10 : Liste des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ayant justifiés la désignation de la ZPS (source : www.inpn.mnhn.fr)

CODE	NOM	STATUT	POPULATION					EVALUATION			
			TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
A001	<i>Gavia stellata</i>	Hivernage	28	217	Individus		G	B	A	C	A
A001	<i>Gavia stellata</i>	Concentration	6	611	Individus		G	A	B	C	B
A002	<i>Gavia arctica</i>	Hivernage	25	43	Individus		G	B	A	C	A
A002	<i>Gavia arctica</i>	Concentration	4	274	Individus		G	A	B	C	B
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Hivernage			Individus	Présente	G	D			
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Concentration			Individus	Présente	G	D			
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Concentration			Individus	Rare	G	D			
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Concentration			Individus	Très rare	DD	D			
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Concentration			Individus	Rare	G	D			
A098	<i>Falco columbarius</i>	Concentration			Individus	Rare	G	D			
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Hivernage	1	2	Individus	Très rare	G	D			
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Reproduction	9	17	Couples		G	C	A	B	B
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Hivernage			Individus	Très rare	G	D			
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Hivernage	100	300	Individus		G	D			
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Concentration	155	1102	Individus		G	B	B	C	B
A177	<i>Larus minutus</i>	Concentration	2115	4987	Individus	Présente	G	B	B	C	B
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	Concentration	1489	5843	Individus		G	B	B	C	B

		POPULATION						EVALUATION			
CODE	NOM	STATUT	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	QUALITE	POPULATION	CONSERVATION	ISOLEMENT	GLOBALE
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Concentration	651	8145	Individus		G	B	B	C	B
A246	<i>Lullula arborea</i>	Concentration	1	120	Individus	Rare	G	D			

Légende

- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de **répartition** ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

10.2- LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT A LA ZPS « LITTORAL SEINO-MARIN »

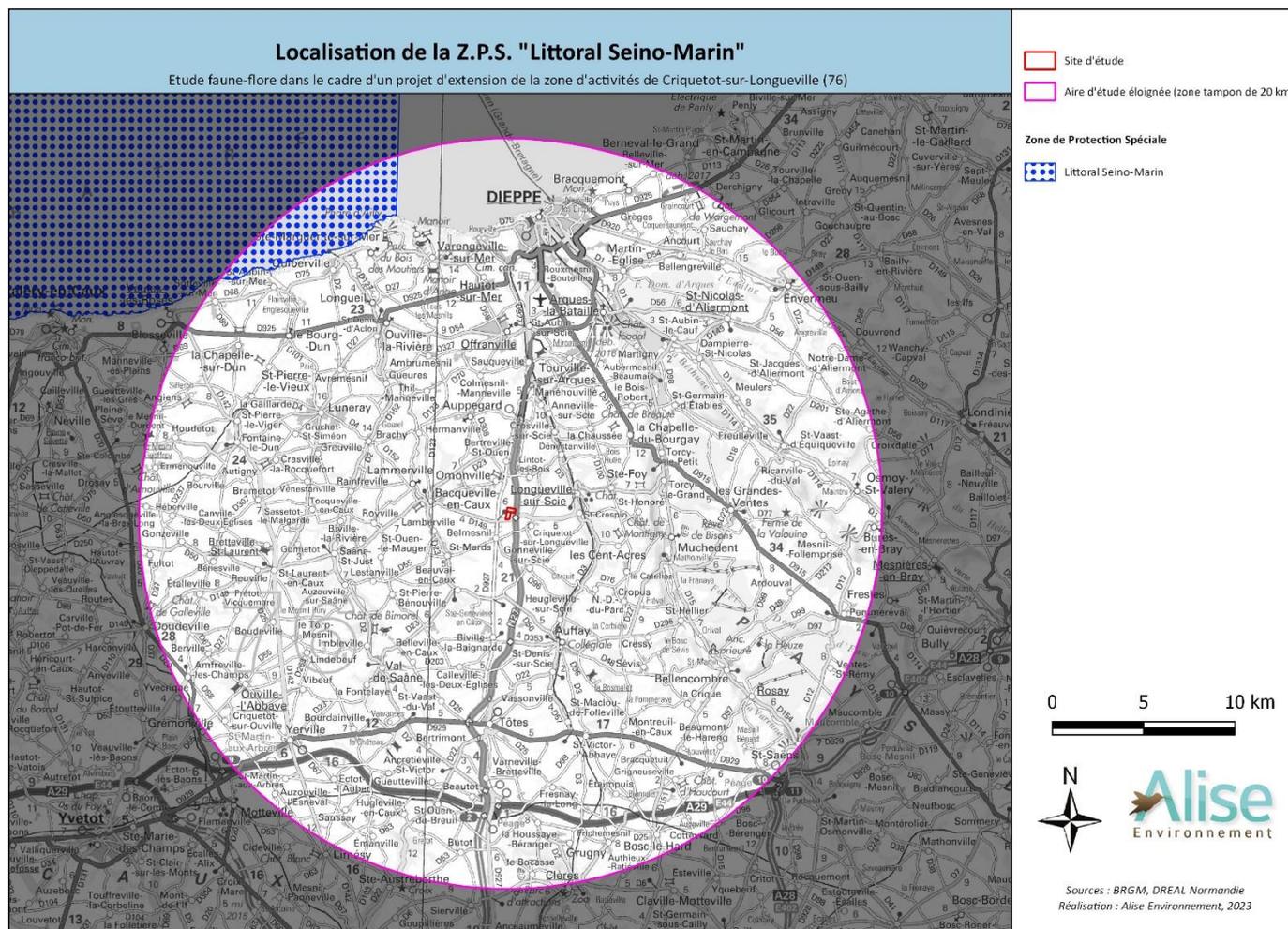


Figure 8 : Localisation de la Z.P.S. « Littoral Seino-Marin »

La Z.P.S. « Littoral Seino-Marin » est située à 16,7 km au Nord du site d'étude.

11-ÉVALUATION DU SITE D'ÉTUDE POUR LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lors des prospections de terrain réalisées dans le cadre de l'étude faune-flore-habitats, **aucun habitat d'intérêt communautaire éligible au titre des ZSC concernées par cette étude n'a été recensé sur le site d'étude.**

Aucun habitat d'intérêt communautaire ayant désigné les ZSC concernées par cette étude n'a été recensé sur le site d'étude.

12-ÉVALUATION DU SITE D'ÉTUDE POUR LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

A partir de la bibliographie et des prospections terrain, il est possible d'évaluer les potentialités d'accueil du site pour les espèces ayant justifiées la désignation des 5 sites Natura 2000. Les tableaux suivants correspondent à l'évaluation du site du projet vis-à-vis des espèces inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats et à l'Annexe I de la directive Oiseaux.

A noter qu'une des espèces présentées dans le tableau a été contactée sur le site d'étude (Grand Murin).

Tableau 11 : Evaluation des potentialités d'accueil du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive Habitats

Groupe	Espèce	Site	Evaluation des potentialités d'accueil du site d'étude pour les espèces
Poissons	Chabot fluviatile, Lamproie de Planer, Saumon atlantique	Z.S.C. « Bassin de l'Arques »	Le site ne présente aucun habitat favorable à ces espèces (absence de cours d'eau). POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Alose feinte	Z.S.C. « Littoral Cauchois »	
	Lamproie marine, Lamproie fluviatile	Z.S.C. « Bassin de l'Arques » ; « Littoral Cauchois »	
Insectes	Lucane cerf-volant	Z.S.C. « Forêt d'Eawy » ; « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » ; « Littoral Cauchois »	Le site du projet ne présente que peu d'habitats potentiellement favorables à la présence de cette espèce dans la mesure où quelques haies sont présentes dans l'aire d'étude immédiate. Le Lucane n'a d'ailleurs pas été inventorié sur la zone d'étude lors de l'étude faune-flore. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES
	Ecaille chinée	Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » ; « Littoral Cauchois »	L'Ecaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés. Le site d'étude pourrait potentiellement constituer un habitat pour l'espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES

Groupe	Espèce	Site	Evaluation des potentialités d'accueil du site d'étude pour les espèces
	Damier de la Succise	Z.S.C. « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud »	Le Damier de la Succise est capable de coloniser à la fois les milieux chauds et ensoleillés comme les pelouses et prairies calcaires sur les coteaux et les milieux humides tourbeux ou paratourbeux (tourbières ou prairies). Les habitats présents sur le site ne sont pas favorables à cette espèce. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Agrion de Mercure	Z.S.C. « Littoral Cauchois »	Les Agrions de Mercure se tiennent principalement dans la végétation herbacée rivulaire des tronçons ensoleillés, et sur les herbiers émergents ou encore à l'intérieur de la végétation. De manière générale, les mégaphorbiaies et friches herbacées le long des berges ou les layons et prairies adjacents jouent un rôle de refuge important pour les adultes. Les subadultes, durant leur phase de maturation, peuvent voler dans des milieux annexes plus éloignés, comme divers friches et layons ensoleillés en milieu forestier. Le site ne présente aucun habitat favorable à cette espèce (absence de milieux aquatiques). POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
Mammifères (Chiroptères)	Grand Murin	Z.S.C. « Littoral Cauchois »	Il existe diverses potentialités d'accueil pour cette espèce au sein et à proximité du site d'étude (utilisation comme territoire de chasse, d'abreuvement et de déplacement sur le site et ses environs). La présence de diverses haies arbustives et arborées ainsi que des fourrés et prairies de fauche, représentent des milieux considérés comme très attractifs pour cette espèce fréquentant les milieux mixtes coupés de haies et de prairies. Elle montre un attrait fort pour le bocage et les pâtures où abondent les grosses proies. Cette espèce a été inventoriée sur le site d'étude en comportement de chasse et transit. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FORTES (présence avérée)
	Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein		Sur le site d'étude, les monocultures intensives ne semblent pas favorables à l'accueil de ces espèces. En effet, aucune de ces espèces n'a été contactée sur le site. Cependant, les environs immédiats du site offrent une mosaïque de paysages favorables à la chasse et au transit pour différentes espèces de Chiroptères. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES
Mammifères marins	Grand Dauphin, Marsouin commun, Phoque gris, Phoque veau-marin		Le site ne présente aucun habitat favorable à cette espèce (absence de milieux marins). POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES

Groupe	Espèce	Site	Evaluation des potentialités d'accueil du site d'étude pour les espèces
Amphibiens	Triton crêté		<p>Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Il est également connu en milieu forestier.</p> <p>Il y fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs voire de petits lacs, ornières. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection. Celles-ci sont généralement vastes, pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Cette espèce n'a pas été recensée lors des inventaires et il n'y a pas de milieu aquatique favorable présent sur le site d'étude.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches	Z.S.C. « Bassin de l'Arques »	<p>Le site ne présente aucun habitat favorable à cette espèce (absence de cours d'eau).</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>

Tableau 12 : Evaluation des potentialités d'accueil du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Groupe	Milieux de vie	Espèces	Site	Evaluation du site pour les espèces
Oiseaux	Vasières	Aigrette garzette, Spatule blanche, Avocette élégante	Z.P.S. « Littoral Seino-Marin »	<p>Aucun habitat de type vasière n'est recensé sur le site.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Côtes sablonneuses ou caillouteuses	Sterne caugek, Mouette mélanocéphale, Mouette pygmée		<p>Aucun habitat de type côtes sablonneuses ou caillouteuses n'est présent sur le site d'étude.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Habitat rupestre	Faucon pèlerin		<p>Aucun habitat rupestre n'est recensé sur le site.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES</p>
	Cultures et prairies	Busard Saint-Martin		<p>Les cultures sont largement présentes sur le site d'étude. Cependant l'espèce citée n'a pas été recensée sur le site.</p> <p>POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE FAIBLES A MODEREES</p>

Groupe	Milieux de vie	Espèces	Site	Evaluation du site pour les espèces
	Plans d'eau	Plongeon catmarin, Plongeon arctique, Sterne pierregarin		Aucun habitat de type plan d'eau n'est présent sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES
	Boisements entrecoupés de clairières	Faucon émerillon, Bondrée apivore, Alouette lulu		Aucun habitat de type boisement n'est présent sur le site d'étude. POTENTIALITES D'ACCUEIL DU SITE NULLES

13- BILAN DES PROSPECTIONS ET EVALUATIONS DES POTENTIALITES D'ACCUEIL

Les prospections réalisées sur le site d'étude ont mis en évidence l'absence d'habitat d'intérêt communautaire éligible au titre des ZSC concernées.

Concernant la faune, les potentialités d'accueil sont nulles à fortes. L'habitat le plus représentatif sur le site d'étude correspond à des cultures intensives. Les abords du site sont quant à eux concernés par des milieux de cultures, des haies, des prairies en mosaïque avec des fourrés mésophiles et des zones bâties, entre autres.

Ces habitats constituent des milieux favorables à l'accueil de certaines espèces d'intérêt communautaire ayant désignés les sites Natura 2000 à proximité.

En effet, une espèce d'intérêt communautaire ayant désigné les sites Natura 2000 étudiés a été recensée sur le site et ses abords lors des prospections terrain : le Grand Murin.

Notons également que d'autres espèces d'intérêt communautaire, mais n'ayant pas désigné les sites Natura 2000 concernés par cette étude, ont été recensées lors des prospections terrain : 9 espèces de Chiroptères (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Oreillard gris, Oreillard roux et Murin de Natterer), toutes inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats.

14- ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DU PROJET

L'analyse des incidences est ciblée sur les enjeux d'intérêt communautaire. L'évaluation porte sur les risques de détérioration des habitats et de perturbation des espèces.

L'analyse des incidences porte sur toutes les phases du projet tout en restant proportionnée selon les enjeux identifiés.

14.1- GÉNÉRALITÉS

14.1.1- INCIDENCES DIRECTES

Elles traduisent les effets provoqués par le projet. Elles affectent les habitats et espèces proches du projet. Parmi les incidences directes, on peut distinguer celles dues à la construction et au démantèlement même du projet (emprise des constructions, modification du régime hydraulique, ...) et celles liées à l'exploitation et à l'entretien de l'équipement (pollution de l'eau, de l'air et de sols, ...).

14.1.2- INCIDENCES INDIRECTES

Elles ont pour cause l'effet d'une incidence directe. Elles peuvent concerner des habitats et espèces plus éloignés du projet ou apparaître dans un délai plus ou moins long, mais leurs conséquences peuvent être aussi importantes que les incidences directes. Elles peuvent concerner un facteur conditionnant l'existence du site qui, par son évolution, peut provoquer la disparition d'habitats ou d'espèces.

14.1.3- INCIDENCES TEMPORAIRES ET PERMANENTES

Les incidences permanentes sont liées au résultat des travaux ou à des incidences fonctionnelles qui se manifestent tout au long de la vie du site.

Les incidences temporaires sont limitées dans le temps : soit elles disparaissent immédiatement après cessation de la cause, soit leur intensité s'atténue progressivement jusqu'à disparaître. On identifiera particulièrement les travaux de construction et de démantèlement qui entraînent généralement des incidences temporaires, mais significatives.

Les habitats et espèces font ici l'objet d'une évaluation des incidences des aménagements projetés sur leur état de conservation. Les incidences sont identifiées sous deux aspects :

- ⇒ Impacts permanents (directs et indirects) ;
- ⇒ Impacts temporaires (directs et indirects).

14.2- INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

14.2.1- LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lors des prospections de terrain réalisées dans le cadre de l'étude faune-flore-habitats, **aucun habitat d'intérêt communautaire éligible au titre des ZSC concernées par cette étude n'a été recensé sur le site d'étude.**

**Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé sur le site du projet.
Aucun impact n'est donc à attendre sur les habitats d'intérêt communautaire.**

14.2.2- LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Au cours des inventaires, une espèce d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 étudiés a été recensée sur le site d'étude et ses abords : le Grand Murin.

Pour les autres espèces d'intérêt communautaire ayant désigné les sites Natura 2000 étudiés, les potentialités d'accueil sont nulles à faibles sur le site du projet et ses abords : présence d'îlots d'arbres sur site et de zones bâties à proximité potentiellement favorables aux Chiroptères, d'une haie arborée potentiellement favorable au Lucane cerf-volant. Ces mosaïques d'habitats offrent également des potentialités d'accueil faibles à modérées pour le Busard Saint-Martin en termes de zones d'alimentation et de reproduction, ou encore pour l'Ecaille chinée.

De plus, d'autres espèces d'intérêt communautaire car inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats, mais n'ayant pas désigné les sites Natura 2000 étudiés, ont été recensées sur le site : 9 espèces de Chiroptères (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Oreillard gris, Oreillard roux et Murin de Natterer). Les potentialités d'accueil pour ces espèces sont faibles à fortes.

Le projet engendrera la perte de certains habitats au droit du projet prévu : forte destruction des zones de cultures. **Le projet aura donc des impacts directs ou indirects sur les espèces présentes ou potentiellement présentes.**

Tableau 13 : Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats ou à l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes ou potentiellement présentes sur le site du projet

Espèces	Présence de l'espèce sur le site du projet	Potentialités d'accueil du site pour ces espèces	Incidences potentielles	
Chiroptères				
Grand Murin	Présente	Fortes	Modérées	Fortes
Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et Barbastelle d'Europe	Absentes	Faibles	Très faibles	

Espèces	Présence de l'espèce sur le site du projet	Potentialités d'accueil du site pour ces espèces	Incidences potentielles	
Chiroptères				
Autres espèces d'intérêt communautaire car inscrites à l'Annexe IV mais n'ayant pas désigné les sites Natura 2000 étudiés (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Oreillard gris, Oreillard roux, Murin de Natterer)	Présentes sur site	Faibles à Fortes	Faibles	Fortes
Mammifères marins				
Grand dauphin commun, Marsouin commun, Phoque veau-marin, Phoque gris	Absentes	Nulles	Nulles	
Amphibiens				
Triton crêté	Absente	Nulles	Nulles	
Insectes				
Lucane cerf-volant	Absente	Faibles	Très faibles	
Agrion de Mercure	Absente	Nulles	Nulles	
Damier de la Succise	Absente	Nulles	Nulles	
Ecaille chinée	Absente	Faibles	Très faibles	
Crustacés				
Ecrevisse à pattes blanches	Absente	Nulles	Nulles	
Poissons				
Chabot fluviatile, Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie fluviatile, Alose feinte	Absentes	Nulles	Nulles	
Oiseaux				
Busard Saint-Martin	Absente	Faibles à Modérées	Faibles	
Autres oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et ayant désigné les ZPS étudiées (Faucon pèlerin, Aigrette garzette, ...)	Absentes	Nulles	Nulles	

L'impact direct ou indirect du projet sur les habitats et la flore d'intérêt communautaire sera nul sur le site d'étude et ses abords. Il sera en revanche faible à fort (Grand Murin, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Oreillard gris, Oreillard roux, Murin de Natterer) pour la faune d'intérêt communautaire qui utilisent ce site comme lieu de chasse et de transit).

15-MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS

15.1- GÉNÉRALITÉS

Les **mesures préventives ou d'évitement** sont celles visant à éviter une contrainte, une sensibilité ou un enjeu. Ces mesures sont prises durant les phases préliminaires du projet : soit au stade du choix de la zone d'implantation du projet, soit au stade de la conception du projet. Pour ce qui concerne la thématique faune-flore-habitats, on peut citer en exemple :

- ⇒ éviter un site en raison de son importance pour la conservation des oiseaux ou pour sa richesse naturelle,
- ⇒ éviter un habitat sensible ou une station d'espèce végétale ou animale patrimoniale.

Les **mesures réductrices** ou les mesures visant à atténuer l'impact sont prises durant la conception du projet. La panoplie de ces mesures réductrices est aussi très large :

- ⇒ favoriser les voiries qui minimisent l'impact sur une zone d'intérêt naturel,
- ⇒ réalisation de travaux d'aménagement sur une période spécifique.

Les mesures compensatoires ne sont ensuite à envisager qu'à partir des impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction sur les impacts potentiels.

Le principe de la démarche globale est repris dans le schéma ci-dessous.

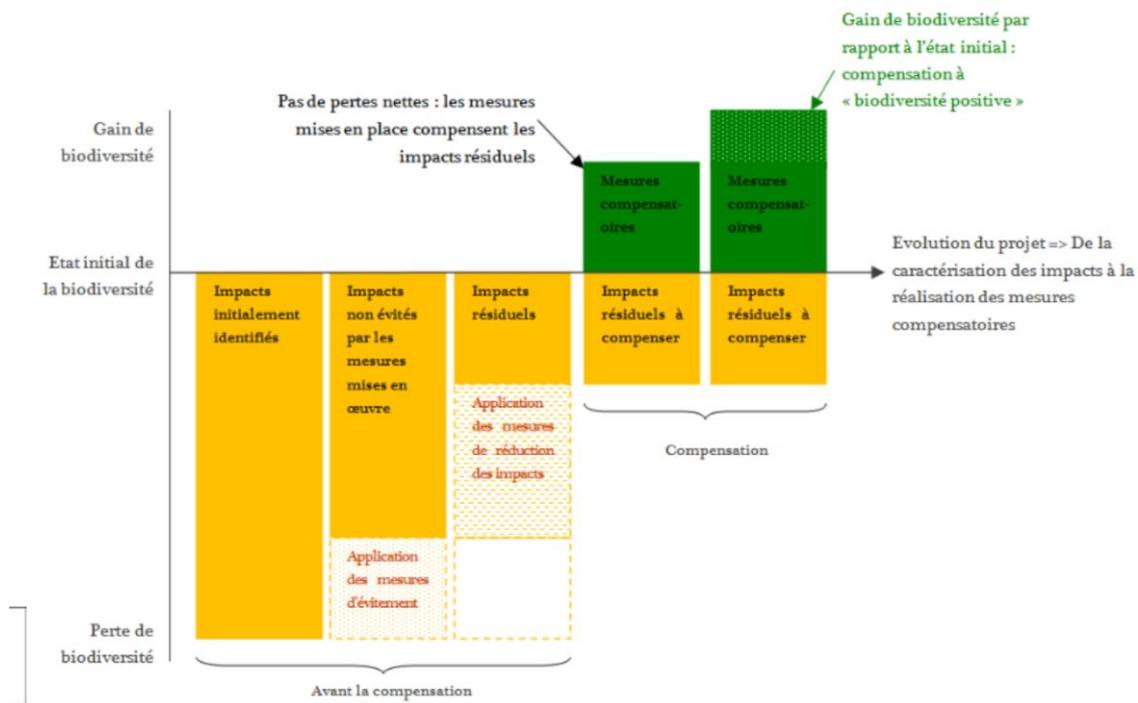


Figure 9 : UICN France (2011) Adaptation du schéma du Business and Biodiversity Offset Programme

Ces propositions de mesures d'évitement et de réduction doivent trouver leur compatibilité avec d'autres contraintes importantes et réglementaires qui incombent aux porteurs de projets (contraintes foncières et d'urbanisme, servitudes techniques, contraintes paysagères, acoustiques...). Autant d'aspects qui sont envisagés afin de cadrer et minimiser les divers impacts possibles en vue de déboucher sur le meilleur compromis.

15.2- MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS

Les mesures d'évitement et de réduction appliquées dans le cadre du projet sont présentées au chapitre 14 de l'étude faune-flore-habitats. Elles sont listées ci-après pour rappel :

Mesures d'évitement :

- **Mesure E01** : Limitation des emprises des travaux
- **Mesure E02** : Préservation de la station d'espèce patrimoniale – Myosotis douteux (*Myosotis dubia*)

Mesures de réduction :

- **Mesure R01** : Adaptation de la période des travaux sur l'année / Plan de phasage des travaux
- **Mesure R02** : Adaptation des horaires des travaux (en journalier)
- **Mesure R03** : Création d'une haie dans le but d'améliorer les fonctionnalités écologiques
- **Mesure R04** : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- **Mesure R05** : Dispositif de limitation des nuisances lumineuses envers la faune
- **Mesure R06** : Passage à petite faune

15.3- IMPACTS RÉSIDUELS APRÈS MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Le Tableau 14 met en évidence les impacts résiduels pour chaque compartiment biologique d'intérêt communautaire après mise en place des mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet.

Tableau 14 : Synthèse des impacts résiduels avec mesures d'évitement et de réduction

	Impacts potentiels du projet	Impacts résiduels après mesures d'évitement et de réduction	Principaux impacts résiduels
Habitat	Nul	Impact résiduel nul	/
Mammifères marins	Nul	Impact résiduel nul	/
Poissons	Nul	Impact résiduel nul	/
Lucane cerf-volant	Très faibles	Impact résiduel négatif faible	Non significatifs
Ecaille chinée	Très faibles	Impact résiduel négatif faible	Non significatifs
Damier de la Succise	Nul	Impact résiduel nul	/
Agrion de Mercure	Nul	Impact résiduel nul	/
Grand Murin	Modérés à Forts	Impacts résiduels négatifs faibles à modérés	Perte d'habitats de chasse et modification des couloirs de vol, mais non significatifs
Noctule de Leisler			
Pipistrelle de Nathusius			
Autres Chiroptères	Faibles à Modérés	Impacts résiduels négatifs faibles	Impacts non significatifs pour les gîtes

	Impacts potentiels du projet	Impacts résiduels après mesures d'évitement et de réduction	Principaux impacts résiduels
Triton crêté	Nul	Impact résiduel nul	/
Ecrevisse à pattes blanches	Nul	Impact résiduel nul	/
Busard Saint-Martin	Faible	Impact résiduel négatif faible	Non significatifs
Autres oiseaux	Nul	Impact résiduel nul	/

15.4- MESURES DE COMPENSATION DES IMPACTS RESIDUELS DU PROJET

Etant donné qu'aucun impact résiduel n'est attendu sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 « Littoral Seino-Marin », « Bassin de l'Arques », « Forêt d'Eawy », « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » et « Littoral cauchois », aucune mesure de compensation n'est nécessaire.

15.5- MESURES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures de suivi visent principalement à évaluer l'efficacité des mesures préconisées en amont et à les assouplir dans certains cas :

- **Mesure A01** : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet
- **Mesure A02** : Mise en place de rampe à amphibiens sur les bassins
- **Mesure S01** : Suivi faune-flore du site du projet en exploitation

15.6- SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET

Le Tableau 15 synthétise, pour les habitats et les groupes d'espèces d'intérêt communautaire concernés, une synthèse des incidences possibles et une quantification de l'incidence après prise en compte des mesures déjà intégrées au projet.

Tableau 15 : Synthèse des incidences du projet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire

Nom de l'espèce	Incidences	Durée	Quantification de l'incidence après mise en place des mesures adéquates
Habitats	Aucune	Incidence directe, temporaire	Nulle
Mammifères marins	Aucune		Nulle
Poissons	Aucune		Nulle

Nom de l'espèce	Incidences	Durée	Quantification de l'incidence après mise en place des mesures adéquates
Lucane cerf-volant	Très faible	Incidence indirecte et temporaire	Très faible, non significatifs
Ecaille chinée	Très faible		Très faible, non significatifs
Damier de la Succise	Aucune		Nulle
Agrion de Mercure	Aucune		Nulle
Grand Murin	Modérées à Fortes		Faible à modérées, non significatifs
Noctule de Leisler			
Pipistrelle de Nathusius			
Autres chiroptères	Faibles à Modérées		Faible, non significatifs
Triton crêté	Aucune		Nulle
Ecrevisse à pattes blanches	Aucune		Nulle
Busard Saint-Martin	Faible		Faible, non significatifs
Autres oiseaux	Aucune		Nulle

15.7- CONCLUSION DE L'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

A l'issue de la précédente analyse et après mise en place des mesures adéquates, on peut conclure à l'absence significative d'atteinte du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant désignés le site Natura 2000 concerné par la présente étude.

Précisons également qu'il n'y aura pas d'effets de rupture de corridor écologique, de modification du comportement hydrique ou de pollutions (régulières ou accidentelles) remettant en cause l'état de conservation des sites Natura 2000, tout comme le projet n'engendrera pas de modifications de gestion des habitats des sites Natura 2000 consécutifs à sa mise en œuvre.

15.8- ANALYSE DES MÉTHODES UTILISÉES POUR EVALUER LES INCIDENCES DU PROJET

Différentes méthodes ont été utilisées afin d'évaluer les incidences du projet :

- **Une enquête de terrain effectuée par le Bureau d'études ALISE Environnement** en 2022 et 2023. Des prospections ont été réalisées afin de recenser les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et la capacité d'accueil des habitats en vue de l'évaluation des incidences. Ces prospections ont permis de réaliser un « état zéro » de la zone d'étude ;
- **La consultation de divers documents** relatifs aux habitats et espèces justifiant la désignation du site Natura 2000 (DOCOB, atlas existants, ...).

16-BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, documentation, études :

- ✓ **ALISE** (2024) : Etude faune-flore dans le cadre d'un projet d'extension de la zone d'activités de Criquetot-sur-Longueville. 192 p.
- ✓ **BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.)** (2001) : - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (coord.)** (2004) : Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.)** (2002) : - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. DENIAUD J. (coord)** (2005) : - Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.)** (2004) : - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUÉRÉ E. (coord.)** (2002). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.)**, 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.
- ✓ **Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine**, 2019. Document d'objectifs du site Natura 2000 « Pays de Bray, cuestas nord et sud ». Saint-Etienne-du-Rouvray, 4 tomes
- ✓ **LOUVEL J., GAUDILLAT V., PONCET L.** (2013) : – EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.
- ✓ **MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE** (2004) : - Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000. 62p.
- ✓ **ONF**, 2005. Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Forêt d'Eawy », Site FR 2302002. Office National des Forêts, Agence Régionale Haute-Normandie, 62p.
- ✓ **RENAULT E.**, 2012. Document d'Objectifs Natura 2000 – Littoral cauchois. Tome 1 : document de synthèse. Conservatoire du littoral, DREAL Haute-Normandie, 343 p.
- ✓ **SOFIANOS A.**, 2008. Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques », Site FR 2300132. Fédération de Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 263p.

Sites Internet consultés :

INPN : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

DREAL Normandie : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>